

Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire
Groupe de travail sur la pêche

Déclaration du CIP en réponse au point 2 de la sous-commission de la gestion des pêches du COFI
Pratiques actuelles de gestion des pêches avec des considérations
avec des considérations particulières pour les pêcheries à petite échelle

Chers membres des délégations gouvernementales,

Représentant le Forum mondial des pêcheurs et des travailleurs de la pêche (WFF), le Forum mondial des peuples de pêcheurs (WFFP), le Conseil international des traités indiens (IITC), La Via Campesina (LVC), et contribuant au groupe "Pêche" du Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (IPC), nous exprimons les préoccupations collectives de millions de pêcheurs artisanaux et de peuples autochtones dans le monde entier.

- Tout d'abord, en ce qui concerne la gestion des stocks de poissons sauvages, nous demandons instamment aux gouvernements de reconnaître officiellement les petits pêcheurs et les peuples autochtones.
- Les communautés de pêcheurs et les peuples autochtones devraient avoir accès à la protection sociale et aux assurances, ce qui leur permettrait de jouir de moyens de subsistance sûrs et de s'y engager. Un soutien et une protection particuliers doivent être accordés aux jeunes qui travaillent dans la pêche, afin de garantir le renouvellement des générations dans le secteur, en créant des espaces pour la formation et la participation des jeunes, et en soutenant le développement d'un secteur dans lequel les jeunes voient un avenir dans la pêche qui leur permette de rester dans leurs communautés et d'y apporter leur contribution.
- Nous demandons que le bien-être socio-économique soit pris en compte par une redistribution directe et équitable des bénéfices tirés des recettes d'exportation de la pêche. Les gouvernements doivent impliquer les communautés de pêcheurs artisanaux dans les processus décisionnels liés à la gestion de la pêche, en veillant à ce que leurs moyens de subsistance soient pris en compte sans compromettre la souveraineté alimentaire. La mise en place de systèmes fiscaux de prélèvement sur les pêcheries, ainsi que la gestion collective du marché lié aux FSS par les organisations de FSS, sont cruciales pour le développement équitable et durable de ce secteur.
- Nous réitérons la nécessité de reconnaître la valeur intrinsèque des connaissances et des pratiques traditionnelles, et exigeons l'intégration transparente de ces éléments dans les stratégies de gestion des pêches. Reconnaisant notre contribution à l'utilisation durable des ressources et à la résilience

des communautés, cette intégration est essentielle pour favoriser des approches de gestion efficaces et sensibles à la culture. En ce qui concerne les régimes fonciers, nous soulignons l'importance de reconnaître et de protéger les droits fonciers coutumiers dans le domaine de la pêche artisanale. Conformément aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers et aux Directives SSF, il s'agit notamment de se prémunir contre les expulsions forcées par le biais d'études d'impact environnemental et social solides et de respecter les principes du consentement libre, préalable et éclairé. Il est impératif de reconnaître les aspects sexospécifiques de la gouvernance foncière et de donner la priorité aux droits des hommes et des femmes dans le processus. Afin d'améliorer la cohérence entre les directives sur la pêche à petite échelle et les directives volontaires sur la gouvernance responsable de la tenure, les décideurs politiques devraient suivre une formation qui fasse le lien entre ces deux cadres. Cette formation devrait mettre en lumière les principes interdépendants de la gouvernance de la tenure et de la gestion de la pêche à petite échelle, afin d'élaborer des politiques qui respectent les droits de tenure coutumiers tout en promouvant la durabilité.

- La complexité introduite par la planification de l'espace marin (MSP) nécessite une refonte qui soit inclusive et participative. Les petits pêcheurs, hommes et femmes, doivent s'engager activement dans les processus de planification et de prise de décision, en veillant à intégrer les connaissances locales et les dynamiques de genre. Les pêcheurs doivent être impliqués dans les processus de planification et de prise de décision du MSP et bénéficier des ressources nécessaires et des opportunités de renforcement des capacités pour participer efficacement.
- Les expulsions forcées menacent les communautés de pêcheurs artisanaux, entraînant des déplacements et la perte des moyens de subsistance. Les États doivent protéger les droits d'occupation par le biais de consultations et de mesures visant à prévenir de telles actions.

Nous, membres de l'IPC, appliquons une méthodologie centrée sur les personnes pour contrôler la mise en œuvre des lignes directrices du SSF, impliquant un processus ascendant mené par les organisations de pêcheurs et les communautés côtières elles-mêmes. Deux rapports sont déjà disponibles, l'un global et l'autre pour l'Asie, qui incluent des recommandations régionales spécifiques sur la gestion des pêches. Nous demandons aux gouvernements et à la FAO de les prendre en considération pour la programmation future.